



ACCUEIL de LOISIRS MUNICIPAL de MONTVILLE

JOURNÉE DU MERCREDI (Année scolaire 2025/2026)

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h45 à 18H

RETOUR DE LA FICHE D'INSCRIPTION AVANT LE 22 AOÛT 2025

1. L'enfant

NOM de l'enfant : PRENOM :

Adresse :

DATE de naissance :/...../.....

Lieu de Naissance :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

2. Personnes à contacter en cas d'urgence (en dehors des parents)

M. /Mme : Tel : Qualité :

M. /Mme : Tel : Qualité :

M. /Mme : Tel : Qualité :

3. Personnes habilitées à prendre l'enfant en charge :

M. /Mme : Tel : Qualité :

M. /Mme : Tel : Qualité :

M. /Mme : Tel : Qualité :

4. Facturation

Les tarifs des activités de l'accueil périscolaire sont basés, depuis le 1^{er} septembre 2024, sur votre tranche tarifaire, elle-même basée sur votre Quotient Familial établi par la CAF. Celui-ci dépend de vos ressources et de la composition de votre famille.

L'application de cette tarification progressive est soumise à la fourniture, par les responsables légaux, d'une attestation CAF datant de moins 3 mois, de leur Quotient Familial. A défaut, le tarif maximal sera appliqué.

5. Paiements

Plusieurs moyens de paiements sont acceptés pour régler les inscriptions à l'Accueil de Loisirs Municipal.

. Par chèque

. Avec des Chèques vacances (ANCV)

. En espèces

. Avec des Bons Temps Libre (CAF)

6. Type de réservation (cocher la case correspondante)

☐ Inscription régulière (tous les mercredis de l'année, hors vacances pour l'année scolaire 2025/2026)

☐ Inscription occasionnelle (au plus tard le lundi précédent avant 17h) en fonction des places disponibles

- Soit directement en mairie auprès du Service Jeunesse et Affaires Scolaires
- Par téléphone au 02.32.93.81.62
- Par courriel : jeunesse@montville.fr

Les inscriptions, traitées dans l'ordre d'arrivée des demandes sont acceptées dans la limite des capacités maximales de l'Accueil de Loisirs Municipal.

La réservation à l'année est souhaitable pour garantir l'accueil des enfants sur l'Accueil de Loisirs. Ainsi, si la demande est supérieure au nombre de places disponibles sur la structure, les enfants inscrits de manière régulière (soit tous les mercredis) seront prioritaires. Les inscriptions occasionnelles seront traitées au cas par cas et en fonction des places disponibles.

JOURNÉE DU MERCREDI (Année scolaire 2025/2026)

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h45 à 18H

Renseignements et informations : jeunesse@montville.fr / 02.32.93.81.62